

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL

**Séance extraordinaire
18 janvier 2022 à 18 h**

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance EXTRAORDINAIRE** ce **18^e jour du mois de janvier 2022, à 18 h, par voie d'une visioconférence**, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette visioconférence et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, les Conseillers suivants:

Guy Whissell, siège #1

Stéphane Drouin, siège #2

Maryse Cloutier, siège #4

François Gauthier, siège #5

Andrée-Anne Bock, siège #6

Absente : Johanne Larocque, siège #3

FORMANT QUORUM sous la présidence de la Mairesse Myriam Cabana. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, la Directrice générale et Greffière-trésorière, Chantal Delisle, qui agit comme secrétaire d'assemblée.

Il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du Conseil et les Officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en présentiel car certains élus n'ont pas un accès Internet adéquat ou par voie de visioconférence, si nécessaire.

La Mairesse soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers si elle est exemptée de sa lecture et ces derniers acceptent de l'exempter.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des prévisions budgétaires**
- 4. Période de questions**
- 5. Levée de l'assemblée**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La mairesse demande aux élus si elle est exemptée de la lecture de l'ordre du jour puisqu'ils l'ont tous reçu au moins 72 heures avant la présente séance et ces derniers acceptent.

1. Ouverture de l'assemblée **2022-01-18#01ex**

Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Stéphane Drouin

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte;

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption de l'Ordre du jour
2022-01-18#02ex

Il est proposé par Andrée-Anne Bock,
Appuyé par Guy Whissell

ET RÉSOLU que l'Ordre du jour soit adopté tel quel;

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption des prévisions budgétaires
2022-01-18#03ex

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 89 nous permet d'imposer les taxes foncières par simple résolution;

CONSIDÉRANT que les **REVENUS** s'établissent comme suit :

- Taxes sur la valeur foncière	782 727
- Taxes sur une autre base	76 906
- Services rendus	37 245
- Imposition des droits	26 400
- Autres revenus et subventions	228 091
- Affectation de surplus	<u>51 500</u>
TOTAL DES REVENUS :	1 202 869

CONSIDÉRANT que les **DÉPENSES** s'établissent comme suit :

ADMINISTRATION :

- Conseil municipal	50 306
- Application de la Loi	40 000
- Gestion financière et administrative	200 692
- Élections	2 500
- Évaluation	32 803
- Autres	<u>29 577</u>
TOTAL	355 878

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Police et 9-1-1	72 054
- Incendies	<u>85 067</u>
TOTAL	157 121

RÉSEAU ROUTIER

- Voirie municipale (été)	139 560
- Enlèvement de la neige	125 785
- Éclairage de rues	5 000
- Signalisation	2 000
- Transports adapté et collectif	<u>5 235</u>
TOTAL	277 580

HYGIÈNE DU MILIEU

- Réseau de distribution de l'eau	15 020
- Déchets domestiques	60 200
- Matières secondaires	25 845
- Protection de l'environnement	<u>2 000</u>
TOTAL	103 065

URBANISME ET ZONAGE 54 883

LOISIRS ET CLUTURE

- Centre communautaire et école	48 990
- Parcs et terrains de jeux	14 925
- Bibliothèque	<u>14 835</u>
TOTAL	78 750

FINANCEMENT ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES 175 592

TOTAL DES DÉPENSES : **1 202 869**

Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Maryse Cloutier

ET RÉSOLU que le Conseil adopte le budget 2022 tel que ci-dessus;

Adoptée à l'unanimité.

4. Période de questions

La période de questions ne doit porter uniquement que sur les sujets à l'ordre du jour .

Il n'y a eu aucune question du public.

Certificat de la Directrice générale et Greffière-trésorière

Je soussignée, Chantal Delisle, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

Chantal Delisle
Directrice générale et Greffière-trésorière

5. Levée de l'assemblée

2022-01-18#04ex

Il est proposé par Maryse Cloutier,
Appuyé par Andrée-Anne Bock

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 18 h 12;

Adoptée à l'unanimité.

(Signé) Myriam Cabana
Myriam Cabana
Mairesse

(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle, Directrice générale
et Greffière-trésorière